

Dijon, le 5 décembre 2014

Monoxyde de carbone : Prévenir les intoxications

Avec une centaine de décès chaque année, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France. Invisible, inodore et non irritant, le CO est un gaz asphyxiant indétectable qui figure parmi les risques les plus graves de l'hiver.

En Bourgogne, entre septembre 2013 et septembre 2014, plus de 45 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone. Aucun décès n'a heureusement été constaté. Un cas d'intoxication, impliquant 2 personnes, a déjà été recensé depuis le 1^{er} septembre 2014.

Les causes de ces intoxications sont principalement liées au mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou au manque de ventilation.

Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

LES GESTES DE PREVENTION A ADOPTER

- Respectez les consignes d'utilisation indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil (chaudière, chauffe-eau...)
- Avant chaque hiver, faites vérifier vos appareils par un professionnel qualifié et faites ramoner mécaniquement les conduits de fumée et de cheminée,
- Aérez régulièrement votre logement (au moins 10 minutes par jour) et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air,
- N'utilisez pas en continu des appareils de chauffage d'appoint mobiles. Ils sont conçus pour une utilisation brève,
- Si vous devez utiliser un groupe électrogène, ne le placez jamais à l'intérieur du logement, même dans une cave ou un garage.

LES SIGNAUX D'ALERTE

En présence d'un appareil à combustion, **maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter.**

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15, le 18 ou le 112.

En savoir plus sur www.ars.bourgogne.sante.fr et sur www.prevention-maison.fr